
United Nations
Group of Experts on
Geographical Names

Working Paper
No. 28

Eighteenth Session
Geneva, 12-23 August 1996

Item 14
of the Provisional Agenda

TOPONYMIC GUIDELINES FOR MAP AND OTHER EDITORS

UNE REFONTE DES CRITÈRES DE CHOIX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Marc Richard, Commission de toponymie du Québec, Canada

Submitted by Henri Dorion, Président de la Commission de
toponymie du Québec, Canada.

Depuis 1967, les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont adopté plusieurs résolutions portant sur les critères qui balisent l'approbation des noms géographiques par les autorités dûment constituées. Il n'existe pas, à notre connaissance, de document agréé par la Groupe d'experts ou par les Conférences qui présenterait ces critères de façon synthétisée.

Il apparaîtrait avantageux que les autorités toponymiques aient à leur disposition un tel document de base qui présenterait, sous forme de liste ou de tableau, les *pratiques recommandées* et les *pratiques contre-indiquées* en matière de choix de noms de lieux à officialiser. Pour simplifier la tâche, seraient exclues de cette liste ou de ce tableau les dispositions qui se rapportent à l'écriture des noms géographiques, à leur transcription ou à leur transposition.

Le recours à des énoncés souples permettraient de recueillir les plus larges consensus possibles autour de certains principes de base d'utilité universelle. On pourrait de la sorte indiquer clairement l'intention des experts sans condamner des pratiques existantes qu'une majorité d'entre eux estimerait peu désirables.

Les critères qui retiendraient l'attention en premier lieu pourraient être ceux-ci :

- L'unicité de nom officiel pour un lieu, à privilégier.
- La primauté de la référence à l'usage local courant.
- La préservation active des noms reconnus pour leur valeur patrimoniale.
- La nécessité d'accorder une attention particulière aux patrimoines toponymiques des minorités ethniques ou culturelles.
- La non-attribution de noms de personnes vivantes.
- La non-attribution de noms dont le choix peut être cause de controverse.

Il serait très souhaitable, croyons-nous, que cette refonte des critères reçoive l'aval de la 7^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et qu'elle figure dans un document qu'une résolution de la Conférence désignerait comme une source à privilégier.